

MEILLEURE COPIE

Examen professionnel 1^{er} alinéa par promotion interne

INGÉNIEUR·E TERRITORIAL·E

Session 2018

Spécialité *Prévention et gestion des risques*

Option *Hygiène, laboratoire, qualité d'eau*

ÉPREUVE DE NOTE

Ville d'INGE
Service Technique

INGE le 14 juin 2018

Objet : L'économie circulaire

Note à l'attention de Monsieur le Maire de la ville d'INGE.

L'économie circulaire prend de l'ampleur dans les débats nationaux et Européens. Elle est au cœur des questions relatives à la transition énergétique et écologique des territoires. En France, cette thématique est inscrite depuis 2015 dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. En parallèle, la loi sortant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi Notre) du 07 août 2015 qui y consacre un titre, confie de nouvelles compétences aux Régions dont le plan régional de Prévention et gestion des déchets (PRPGD). Le PRPGD, doit notamment comprendre un plan d'action en faveur de l'économie circulaire. Nous expliquerons dans une première partie ce qu'est une économie circulaire en mettant en évidence la réglementation qui s'applique aux collectivités territoriales (I) et nous traiterons dans une seconde partie les différents enjeux liés à une économie circulaire ainsi que les perspectives d'amélioration qui existe (II).

I – Comprendre l'économie circulaire et la réglementation pour les collectivités territoriales.

Avant tout, il est important de connaître le dispositif d'une économie circulaire (A), son processus de mise en place selon la loi (B) ainsi que les partenaires associés (C).

A – Définition de l'économie circulaire.

L'économie circulaire est un modèle économique qui s'inscrit dans une perspective de croissance inspirée des cycles du Vivant, en opposition au modèle linéaire « extraire, fabriquer, consommer, jeter » et en accord avec l'optimisation de l'utilisation des ressources et la réduction des impacts environnementaux.

L'économie circulaire invite tous les acteurs économiques à se saisir d'une nouvelle opportunités basée sur un nouveau modèle de création de valeur qui reprend le triptyque économique, sociale et environnemental. Plus précisément, elle se traduit par une reconsidération des modes de production et de consommation en faveur de la croissance économique plus durable et dissociée de l'épuisement des ressources. Elle permet donc de générer des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux en améliorant l'efficacité des ressources.

Le projet de loi sur la transition énergétique affirme la nécessité d'adopter les principes de l'économie circulaire pour limiter l'exploitation des ressources naturelles et des matières premières. Un défi qui place les collectivités en premières ligne.

B – Processus de mise en place de l'économie circulaire selon la Loi.

Découlant d'une directive-cadre européenne de 2008, la loi sur la transition énergétique du 18 août 2015 contient en effet une série d'articles destinés à « lutter contre le gaspillages et promouvoir l'économie circulaire, de la conception des produits à leur recyclage ».

Les principes de l'économie circulaire peuvent s'appliquer à différents secteurs économiques comme sur les transports (logistique inverse), l'énergie (valorisation d'une chaleur fatale), l'eau (récupération des eaux pluviales), l'industrie du numérique ou encore les déchets (recyclage des bio-déchets, réparation, réutilisation) et le domaine de la construction de bâtiments.

A titre d'exemple, dans le bâtiment la loi fixe comme objectif de « valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur bâtiment et des travaux publics en 2020 », par recyclage, réemploi ou remblaiement.

A tous les échelons, de l'Union européenne à l'ADEM (Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie), de l'Etat aux collectivités, de nombreuses instances mettent en œuvre ces dynamiques qui reposent sur sept principes clés de l'économie circulaire : l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage et le recyclage.

Le projet de loi sur la transition énergétique lui consacre son titre IV, appelant « une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, en priorité, un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits ».

C – Les partenaires associés.

L'Etat a confié à l'ADEME la mission de soutenir, au travers de son « fonds déchets », la mise en œuvre sur le terrain de la politique d'économie circulaire. Le niveau de ce fonds s'élevant à 189 M€ en 2016 permet à l'ADEME d'offrir des soutiens à la plupart des opérations concourant à cette politique, selon des modalités dépendant de la nature des opérations (études, missions, animation, sensibilisation, investissement...) et de leur objectif (prévention, recyclage, valorisation). Ce financement nécessite d'être pérennisé dans le temps pour être à la hauteur des besoins en investissements.

Par ailleurs, l'innovation reste un enjeu majeur : les programmes « investissements d'avenir » doivent continuer à porter des appels d'offres sur l'économie circulaires. En 2016, c'est 66 projets qui ont été aidés, ce qui représente un montant d'investissement de 98 M€.

II Les enjeux liés à la mise en place d'une économie circulaire et les exemples déjà en place.

La transition vers l'économie circulaire constitue un tournant essentiel à prendre pour notre économie, impliquant d'importants bénéfices environnementaux, mais également en termes d'économies, d'innovations, de créations d'emplois et d'activités (A). De nombreuses collectivités en tirent déjà des bénéfices (B).

A – Les différents enjeux d'une économie circulaire.

Globalement, la transition vers une économie circulaire semble commencer à s'opérer. En effet, on constate déjà dans de nombreux domaines d'activités les bénéfices de cette démarche. C'est le cas pour les enjeux d'ordres environnementaux avec une réduction des déchets, des émissions de gaz à effet de serre. Mais aussi on s'aperçoit de l'allongement de la durée de vie d'usage des équipements électroniques.

Les enjeux économiques liés à l'emploi sont aussi spectaculaires, en effet grâce à l'exploitation de nouvelles installations dans le recyclage ou le tri des déchets on constate la création de nombreux emplois pérennes. Les statistiques du Ministère démontrent que les activités liées à la réparation sont les plus pourvoyeuses d'emplois. Le secteur de l'occasion mobilise près de 18 000 équivalents temps pleins.

Il reste les enjeux économiques liés directement aux baisses des cotisations sociale qui semble être un gain non négligeable.

Toutefois, les investissements lourds et onéreux pour la revalorisation des déchets par exemples ou la gestions des flux de déchets sont un surcoût de fonctionnemnt pour les collectivités.

Il faut noter également une contrainte dans la prise en compte de l'économie circulaire dans les commandes publiques qui reste complexe et limitée. On estime en 2013 que seuls 6,7 % des marchés publics français supérieurs à 90.000 € HT comptaient une clause environnementale.

L'économie circulaire, modèle économique intégré visant à décupler croissance économique et consommation de ressources, permet de générer des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux en améliorant l'efficacité des ressources. Une étude du club de Rome estimait en 2015 que la transition vers l'économie circulaire en France permettrait de créer plus de 500 000 emplois, de réduire de 66 % les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la balance commerciale à hauteur de 2,5 % du PIB.

B – Les perspectives d'amélioration.

Une entreprise familiale, composée de 38 salariés à La Boissière-de-Montaigu en Vendée, spécialisée dans les bâtiments à ossature bois, s'est engagée à favoriser les circuits court et l'emploi local.

Depuis les achats jusqu'au recyclage des déchets. Création d'une Charte Construction Bois 21, qui regroupe des entreprises travaillant le bois dans l'objectif de développement durable. Gestion raisonnée des forêts, certifiée par l'association internationale PEFC.

D'autres projets ont vu le jour, c'est le cas à Amsterdam, Park 20/20 qui a été conçu selon les principes du cradle to cradle. L'originalité concerne la construction des bâtiments pensée de manière à pouvoir déconstruire le bâtiment in fine.

L'économie circulaire adopte une approche territoriale du développement durable. Il s'agit d'organiser les flux de matière et d'énergie sur un territoire donné. L'aménagement des territoires étant une compétence qui revient aux collectivités, elles sont donc les acteurs centraux de l'organisation du territoire selon les enjeux de l'économie circulaire. Plusieurs régions ont déjà engagé des politiques volontaristes qui vont dans le sens des stratégies d'économies circulaires. C'est le cas de l'Aquitaine, la Haute-Normandie, le Nord Pas de Calais, la Picardie et la Lorraine.

A l'attention de Monsieur le Maire d'INGE.

DOSSIER DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE
DANS LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX

Déoulant d'une directive-cadre Européenne de 2008, la loi sur la transition énergétique du 18 août 2015 contient en effet une série d'articles destinés à « lutter contre le gaspillages et promouvoir l'économie circulaire, de la conception des produits à leur recyclage ».

Pour répondre à la réglementation et à la demande de Monsieur le Maire, ce rapport mettra en évidence le principe d'économie circulaire dans le dossier de consultation des entreprises de travaux.

Nous aborderons dans un premier temps la mise en place de cette démarche (I) puis dans un second temps les conditions de réussites pour y parvenir (II).

I – Mise en place du principe de l'économie dans le dossiers de consultation des entreprises

Avant tout, il convient de comprendre le processus actuel (A) et d'en définir les objectifs et résultats attendus (B).

A – Comprendre le processus actuel.

Tout d'abord, il est important de procéder à un état des lieux de la situation actuelle afin d'en apporter un diagnostic qui nous aidera à connaître notre situation.

L'état des lieux consiste à évaluer le nombres de dossiers à venir et repérer les délais des prochains travaux de la commune. Selon le nombre de dossiers et la charge de travail, il est nécessaire de connaître quels sont au sein de l'équipe les personnes sucesseptibles d'intervenir dans cette démarche.

Avons-nous les compétences en interne ?

Faut-il prévoir des formations aux personnels présents ? Ces questions sont la clé majeure pour poursuivre l'étude.

Il est aussi nécessaire de vérifier quel sera le coût financier pour aboutir à cette demande (moyens humain, matériel...), vérifier égalemt la possibilité d'avoir des aides auprès des différents organismes (ADEME).

B – Définir les objectifs

Afin d'avancer dans cette étude, il convient d'élaborer un groupe de travail constitué d'élu pour valider les décisions, d'agents référents qui maîtrisent le sujet et des acteurs externes.

Les comités de pilotage pourront donc commencer et valideront l'ensemble des décisions et avancement des études selon un planning bien définies reprenant les dates butoires. Les Etudes de faisabilités pourront donc commencer.

II Evaluer les conditions de réussites

A – Les indicateurs internes à l'application

La réalisation de tableaux de bord afin de suivre l'avancement des études devra être mis en place.

Il convient de vérifier que pour chaque Dossier de Consultation des entreprises, entrent bien en compte des exigences en matières d'environnement dans les pièces administratives. Que les pièces soient validées et que les entreprises présentent bien des références de ces domaines d'intervention (exemples : les matériaux utilisés comportent un label ou une certification pour l'environnement).

La liste des critères de sélections sera reprise dans les pièces marchés et un tableau d'analyse déterminera leur conformité à prétendre à ce critère.

Un planning des études et un avancement des dossiers devra être mis en place. L'objectif étant que l'ensemble des futurs constructions de la commune adoptent le principe d'économie circulaire dans les dossiers de consultation des entreprises.

B – Les procédures d'application

Un cahier des procédures devra être rédigé afin de connaître qui fait quoi sur chaque dossier. Ce cahier sera validé par le responsable de service et restera applicable jusqu'à la prochaine modification. Il reprendra les différentes phases d'intervention et de validation. Pourront apparaître également l'ensemble des acteurs et associés à chaque étapes (exemples : demande d'aide de subvention auprès de l'ADEME).

Il est souhaitable de mettre en place un système de correction en cas de gestion de crise. Un système d'alerte peut être appliqué sur le tableau de bord avec justification puis élaboration d'un nouveau planning d'intervention.

De plus une bonne communication auprès des autres services devra être mis en place. Une communication en externe est très importante afin d'impliquer nos citoyens dans notre démarches. Des réunions publiques peuvent être organisées, ainsi que de la distribution d'information via le site internet ou dans les boîtes aux lettres.

Le but étant de donner une nouvelle image de notre commune et montrer que l'on investit pour l'avenir de nos enfants, tout en répondant aux exigences règlementaires.